

# Règlement du Tournoi des Trois Tours de La ROCHELLE

## EDITION 2018

**Art.1.** Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton N° d'identification : (En cours). La compétition est régie par les règles de la Fédération Française de Badminton et par les dispositions générales du Guide du Badminton et le règlement particulier du tournoi.

**Art.2.** Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge Arbitre **M. Frédéric EMERY**. Il prendra la décision finale concernant toute requête faite par un joueur. Il tranchera tout différent entre joueurs, arbitres et comité d'organisation sur les règles et règlements. Sa décision est sans appel. Le tournoi sera géré par Badnet.

**Art.3.** Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la FFBAD pour la saison 2017/2018 pouvant jouer dans la catégorie Senior.

Pour participer au tournoi, il faut impérativement être classé **N, R ou D au moment de la constitution des tableaux.**

### Art.3-1 Description du tournoi :

- Séries : **N, R et D.**
- Tableaux : Simple Homme & Simple Dame **le Samedi 19 Mai 2018,**  
Double Hommes & Double Dames **le Dimanche 20 Mai 2018,**  
Double Mixte **le Lundi 21 Mai 2018.**

### Art.3-2 Montant de l'inscription

- **13€** pour un tableau, **17€** pour deux tableaux et **20€** pour trois tableaux.
- Les joueurs sont autorisés à jouer 3 tableaux soit 1 par jour.

### Art.3-3 Confection des tableaux

- Les tableaux seront confectionnés en fonction du CCPH des joueurs.
- Le CCPH des joueurs sera celui du site FFBAD à la date du **Samedi 05 Mai 2018,** soit à J-15 du tournoi.
- Un tableau sera annulé si le nombre de joueurs inscrits est inférieur à quatre. L'organisateur se réserve le droit de faire une exception dans le cas où seulement trois joueurs sont inscrits et si les joueurs donnent leurs accords au préalable par écrit.
- Les joueurs classés P peuvent s'inscrire mais seront mis d'office en liste d'attente par valeur du CCPH et par ordre d'arrivée. A la date de fin des inscriptions et jusqu'au tirage au sort, les tableaux seront complétés par ces joueurs en fonction des places restantes dans la dernière série de chaque tableau (simples, double hommes et double dames ainsi que double mixte). Pour les paires du double et du mixte seront

prises en priorité les paires dont la valeur (somme du CCPH des 2 joueurs) est la plus élevée.

- La compétition se déroulera en poule, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 avec 2 sortants ou de poules uniques de 4 ou 5 joueurs.

#### Lieux et Horaires du tournoi

##### **Gymnase universitaire de Bongraine**

Avenue de la Rotonde

17440 Aytré

#### **Art.4**

##### Phases finales et remises des prix :

Toutes les finales et remises de lots se dérouleront au gymnase de Bongraine. Les vainqueurs et finalistes sont tenus d'assister à la remise des lots, sauf si les horaires de fin de compétition ne sont pas respectés.

**Art.5.** En cas d'inscriptions trop nombreuses dans un tableau, la sélection se fera par ordre d'arrivée des courriers d'inscription avec leur règlement.

La date limite d'inscription est fixée au **Samedi 28 Avril 2018** (cachet de la poste faisant foi) et le tirage au sort des tableaux se fera le **Samedi 5 mai 2018** en fonction du CPPH.

**Art.6.** Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le plus rapidement possible le club organisateur de sa non-participation via mail ou téléphone et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Nouvelle Aquitaine. Pour un joueur de double forfait, ce dernier devra demander à son partenaire de prévenir l'organisation de son maintien (liste attente) ou de son retrait de la compétition.

##### Remboursement de l'inscription :

- Avant la confection des tableaux : remboursement automatique.
- Après la confection des tableaux : aucun remboursement ne sera effectué, sauf pour les forfaits involontaires justifiés par une copie du courrier envoyé à la ligue.

**Art.7 :** Une tenue de badminton conforme au règlement fédéral en vigueur est exigée pendant toute la durée de la compétition. En particulier, les surnoms, les prénoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBAD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs. En cas de tenue non réglementaire, la sanction appliquée est un **carton rouge** pour chaque match joué avec ladite tenue.

**Art.8.** Les demi-finales et finales seront arbitrées par des arbitres officiels ou stagiaires dans la mesure du possible.

**Art.9.** Les volants sont à la charge des joueurs (partage équitable entre les joueurs). En cas de litige, le volant officiel est le **Carlton GT3** (qui sera en vente dans le gymnase si besoin).

**Art.10.** Les horaires sont donnés à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer un match 60 minutes avant l'horaire prévisionnel et ne peuvent s'absenter de la salle qu'avec l'accord du Juge Arbitre. La table de marque n'est pas habilitée à donner cette autorisation. Tout joueur non présent sur le terrain dix minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait par le Juge Arbitre.

**Art.11.** Chaque joueur disposera de **3 minutes** entre l'appel de son match et le 1er volant de service. Ce temps comprend le test des volants et la mise en tenue de jeu. Les joueurs qui ne respecteront pas ce délai pourront se voir sanctionner d'un retard de jeu par le Juge Arbitre. Si ce délai ne devait pas être respecté, le Juge Arbitre pourrait interdire le test des volants.

**Art.12.** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires au bon déroulement de son match.

**Art.13.** Pour le coaching, seules les personnes désignées (2 par joueur ou par équipe maximum) en tant que coach avant le match seront autorisées à être sur le plateau et coacher le joueur ou la paire pendant le match (entre les échanges et les sets). Le ou les coachs ne pourront quitter le terrain qu'à la fin du match (ou entre 2 sets s'ils sont susceptibles d'être appelés pour les matchs suivants). Ils sont priés de respecter une tenue et une posture réglementaires pendant la durée de leur coaching.

**Art.14.** Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de **20 minutes**.

**Art.15.** Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, ...) durant l'échange sera compté faute. Au service, il y aura let une première fois, puis faute. Pendant toutes les phases de jeu, il y aura faute si le volant touche un élément mobile (câbles, filins).

**Art.16.** Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

**Art.17.** Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, conformément à l'article 2.14 du Règlement Général des Compétitions. Un formulaire désignant la personne responsable est à remplir par les parents et à donner à la table de marque le jour de la compétition.

**Art.18.** Les joueuses et joueurs qui s'inscrivent au **Tournoi de La Rochelle** acceptent d'être photographiés tout au long du tournoi, leurs images pourront être publiées sur le site du Badminton Rochelais ([www.badmintonrochelais.com](http://www.badmintonrochelais.com)) ou sur le Facebook du club.  
Si vous ne désirez pas apparaître sur ces sites, veuillez le faire savoir au photographe sur place.

**Art.19.** Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

**Art.20.** Les joueurs ont pris connaissance de leur code de conduite, **art 3.9 du Guide du Badminton.**

Les entraîneurs, les conseillers d'équipes et les officiels techniques ont pris connaissance de leur code de conduite, **art 3.10 du Guide du Badminton.**

Les joueurs ont pris connaissance du règlement sur les tenues vestimentaires, **art 3.1.C2 du Guide du Badminton.**

Ces règlements seront affichés dans le gymnase.

**Art.21.** Tous les joueurs inscrits à ce tournoi acceptent le présent règlement.